



Communiqué du SNADGI-CGT

Situation professionnelle de Jean-Christophe LE DUIGOU (secrétaire confédéral)

Des articles de presse, des messages circulant sur Internet mettent en cause notre camarade et son déroulement de carrière, laissant entendre qu'il bénéficie de « privilège » de la part de son administration d'origine. Certains de bonne foi et de nombreux autres à des fins de critiques envers toute la CGT font circuler des informations erronées.

Le Syndicat National des Agents de la Direction Générale des Impôts – CGT, où Jean-Christophe LE DUIGOU est adhérent, tient à apporter les précisions suivantes.

La position de principe de défense des intérêts des responsables syndicaux du SNADGI-CGT est un combat permanent pour un traitement identique des militants dans le cadre de leurs carrières avec les autres agents de la DGI.

Cette position de principe est illustrée par la situation de notre camarade. Il a participé à un mouvement de promotion qui a fait l'objet d'une publication officielle (réf. : PBO J-71-07) datée du 28 août 2007.

Lors de ce mouvement de promotion, 62 postes de conservateurs de 4^{ème} catégorie ont été attribués. Tous les lauréats étaient ou ont été directeurs divisionnaires, grade occupé actuellement par Jean-Christophe Le Duigou. Ce dernier, après avoir réussi les concours d'inspecteur puis d'inspecteur principal des impôts, a été sélectionné au grade de directeur divisionnaire depuis le 1^{er} août 1987. Il a atteint l'échelon terminal de son grade le 1^{er} janvier 1996 et n'a connu depuis cette date aucune avancée de carrière, tant en terme de promotion que d'avancement d'échelon.

Né le 18 avril 1948, il remplit parfaitement, comme ses collègues, les conditions d'accès à ces postes et il était le candidat le mieux placé pour obtenir la conservation des hypothèques de Corbeil, raison pour laquelle ce poste lui a été attribué.

Le mode de rémunération est particulier et l'indice de retraite est fixé, non pas sur les salaires perçus, mais suivant la catégorie de la conservation (de 1 à 6). L'indice net de pension (pour un nombre d'annuités suffisant) représente aujourd'hui une pension de 3 275 euros brut mensuel.

Il faut noter aussi que l'ensemble des organisations syndicales présentes lors de la réunion de la Commission Administrative Paritaire (SNUI-Solidaires, CGC, CFDT) ont voté pour tout comme l'administration.

Le SNADGI-CGT est à la disposition de chacun pour apporter des explications complémentaires, si besoin en était sur cette situation.

Contact presse:

Gilles LE PODER, secrétaire national, 01 48 18 80 54, gilles.le-poder@dgi.finances.gouv.fr

Montreuil, le 9 janvier 2008